



Partage à l'amiable suite à une liquidation judiciaire

Par **catnad21**, le **15/01/2015** à **13:27**

Voilà mon problème, j'ai une maison en indivis avec mon concubin, celui avait une entreprise en nom propre et à été mis en liquidation judiciaire, bien évidemment nous avons été déposé de tout, pour la maison j'avais essayé de faire un crédit pour racheter sa moitié et malheureusement, je n'ai pas obtenu de crédit ni d'aide de quelque côté que ce soit, le notaire me demande donc de faire un courrier mentionnant que je n'ai pu obtenir d'accord financier suite au compromis que j'avais signé avec le liquidateur et qu'en conséquence tout partage amiable s'avère impossible. Je ne sais plus que faire que risque t'il de nous arriver nous avons 3 enfants et je ne veux pas me retrouver à la rue